

France – Suisse

La technologie au service des personnes âgées

Bénéficiant de fonds européens, le projet «Autonomie 2020» œuvre en faveur du maintien à domicile.



Photo d'illustration Image:

Michel Perret (archives)

Par Marie Prieur

En quelques chiffres, le décor est planté: les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 39 730 habitants à Genève, 55 000 en Haute-Savoie, 59 581 dans le canton de Vaud et 28 677 en Valais. «En 2014, 16,4% de la population genevoise à 65 ans et plus. Selon les prévisions, la proportion atteindra un quart en 2040. Aujourd'hui, 87% des 80 ans et plus vivent à domicile.» Les données genevoises livrées par Pia Coppex Gasche, coordinatrice suisse du projet franco-suisse «Autonomie 2020», sont révélatrices d'une réalité criante des pays industrialisés.

Chercheur en gérontechnologies auprès de l'Université de Savoie et directeur général d'Anaxi Technology, Patrice Brand confirme: «La population vieillit. Et construire des établissements médico-sociaux ou des établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes coûte cher. Le modèle du placement en institutions n'est pas viable. On doit donc trouver des solutions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées.»

Partage d'expériences

Pour relever ce défi, Suisses et Français ont décidé d'unir leurs efforts. Ainsi est né «Autonomie 2020». S'étendant sur une durée de quarante mois, le projet a été retenu par le comité de suivi du programme Interreg France-Suisse, réuni le 3 novembre à Neuchâtel. A ce titre, il va bénéficier du fonds européen de développement régional.

«La possibilité pour les personnes âgées de choisir le maintien à domicile passe par l'utilisation d'outils technologiques innovants», souligne Virginie Duby-Muller, vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie, déléguée à la Coopération transfrontalière et aux Affaires

européennes. Pionnière, la Haute-Savoie a développé l'usage de la téléalarme. «Nous venons d'atteindre le chiffre de 7000 abonnés», précise l'élue, vantant les mérites de ce petit boîtier porté autour du cou, qui permet à la personne âgée d'alerter ses proches ou les secours. «A travers «Autonomie 2020», il s'agit d'aller plus loin», ajoute-t-elle.

Prévenir la chute

Comment y parvenir ? D'abord en travaillant à l'échelle transfrontalière. Aux yeux de Pia Coppex Gasche, de la Haute Ecole de la santé La Source, à Lausanne, «la mise en commun de l'expertise des équipes valaisannes, vaudoises, genevoises et haut-savoyardes est très riche». Virginie Duby-Muller souligne, elle aussi, «les synergies et la complémentarité sur une problématique commune».

Ce n'est pas Patrice Brand qui dira le contraire. En sus d'être chercheur, l'homme a créé la start-up Anaxi Technology, un des prestataires d'«Autonomie 2020». Sa société a son siège à Archamps mais aussi une antenne à Chêne-Bourg. Baptisé Etolya, le système qu'il a inventé est une descente de lit qui s'éclaire automatiquement quand la personne âgée se lève. «L'objectif est de répondre au constat suivant: 50% des chutes se produisent la nuit, entre le lit et les toilettes.»

Son système se veut le plus discret possible «afin d'éviter la stigmatisation des personnes âgées». Car tel est l'un des obstacles rencontrés. «On doit trouver des moyens technologiques qui soient acceptés par les personnes âgées», précise Patrice Brand. D'où l'intérêt de réunir au sein du projet le monde universitaire, les entreprises et les professionnels de la santé. Menée par les premiers, une enquête auprès des usagers et professionnels permettra de cibler les besoins.

La recherche prendra la suite pour faire émerger des outils innovants. Suivra une phase d'expérimentation puis de formation du monde médical. Selon Pia Coppex Gasche, «si vous voulez que les personnes âgées utilisent les outils, il faut que les professionnels les connaissent pour pouvoir en vanter les atouts auprès des usagers potentiels». CQFD.

Enveloppe de 1,5 million de francs

«Autonomie 2020» bénéficiera d'une enveloppe globale de 1,5 million de fr. Dont plus de 935 000 euros (environ 1 million de fr) pour la partie française et près de 460 000 euros (500 000 fr) pour la partie suisse. Le taux d'intervention européen FEDER pour la France est de 75%, soit plus de 700 000 euros (752 000 fr) de cofinancement prévisionnel pour les partenaires français. Côté suisse, les cofinancements de la Confédération s'élèvent à 170 000 euros (183 000 fr) et la part des cantons de Vaud et du Valais à 113 000 € (120 000 fr). M.P.